



# Projet PAQ-PRICE/4C Université de Sfax

## TERMES DE RÉFÉRENCE

pour le recrutement d'un consultant individuel pour assurer la formation et la labellisation des formateurs en Entrepreneuriat

1. CONTEXTE DE L'ACTION .....	2
2. OBJECTIFS DE LA MISSION .....	2
3. BENEFICIAIRES DE LA MISSION .....	2
4. TÂCHES A REALISER .....	2
5. LIVRABLES .....	2
6. DUREE ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION .....	3
7. QUALIFICATION ET PROFIL DE CONSULTANT .....	3
8. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT .....	4
9. MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT .....	4
10. CONFLITS D'INTERET .....	5
11. CONFIDENTIALITE .....	5

## **1. CONTEXTE DE L'ACTION**

Dans le cadre du second Projet d'Appui à la Réforme de l'Enseignement Supérieur financé en partie par l'accord de prêt n° 8590-TN entre la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), le MESRS a engagé un Programme Intégré de Certification des Compétences pour l'Emploi (PRICE) au profit de l'université de Sfax.

Dans le cadre de ce projet, l'université de Sfax invite, par la présente demande, les consultants individuels à manifester leur intérêt pour assurer la formation et la labélisation des formateurs en Entrepreneuriat (Lot 6).

## **2. OBJECTIFS DE LA MISSION**

Les objectifs de la mission sont les suivants :

- la formation des formateurs en entrepreneuriat
- la dotation les futurs formateurs (enseignants en entrepreneuriat, des enseignants autres disciplines ) de nouveaux outils pour assurer des formations
- la dotation des futurs formateurs (enseignants en entrepreneuriat, des enseignants autres disciplines) de nouveaux outils pour assurer l'accompagnement des étudiants de l'Université de Sfax pour le développement de leurs idées de création d'entreprises.
- La labellisation des formateurs en entrepreneuriat selon la méthode MIME (Méthode d'Initiation au Métier d'Entrepreneur).

## **3. BENEFICIAIRES DE LA MISSION**

En premier lieu les enseignants en communication, les enseignants de la matière d'entrepreneuriat et les cadres du centre 4C sont les bénéficiaires de cette mission.

## **4. TÂCHES A REALISER**

Sur la base des objectifs fixés pour la mission, le consultant aura à réaliser les tâches suivantes :

- Activités de formation pour maîtriser les outils et les techniques de formation et acquérir les compétences citées dans les objectifs
- Activités pour mettre en pratique les modalités d'évaluation

Le consultant aura à réaliser les tâches précitées sous l'autorité de l'université de Sfax, et en collaboration avec le Centre de Carrières et de Certification des Compétences (4C) de l'université de Sfax.

## 5. LIVRABLES

Le consultant doit fournir :

- un fascicule accompagnateur avec Template d'animation
- un guide apprenant avec les activités pédagogiques

Les livrables, rédigés en langue française, doivent être fournis selon la forme jugée satisfaisante par l'Université de Sfax et le comité de suivi du Centre de Carrières et de Certification des Compétences (4C) de l'Université de Sfax.

Suite à leur validation, tous les livrables seront remis à l'Université de Sfax et à son 4C en version papier, en trois (3) exemplaires, avec un envoi en parallèle par courrier électronique (sous format Word et PDF). L'envoi du rapport final de la mission à l'Université de Sfax et à son 4C devra être effectué, dans les 15 jours qui suivent la fin de la mission.

## 6. DUREE ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION

La durée du Contrat est précisée lors de l'Offre Technique en Nombre Hommes/Jours à proposer par les Consultants répartis sur une période fixée ultérieurement par l'Université de Sfax.

La charge de travail hebdomadaire du consultant fera l'objet de négociation et sera précisée dans le contrat.

La date de démarrage de la mission sera fixée par l'Université de Sfax lors de la négociation du contrat.

## 7. QUALIFICATION ET PROFIL DE CONSULTANT

Le consultant à recruter devra justifier des qualifications suivantes :

- Être titulaire au moins d'un diplôme de niveau Bac+5 en gestion ou, le cas échéant, tout autre domaine pertinent à condition d'avoir des expériences confirmées dans des missions similaires ;
- Avoir au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans les missions indiquées ;
- Avoir au moins (05) ans d'expérience dans le Coaching et l'Accompagnement des jeunes diplômés / promoteurs dans des organismes nationaux.
- Avoir des qualifications et des références solides dans des activités similaires à celles objet de la présente mission.

En raison de la nature de la mission, le profil recherché pour cette mission est un(e) candidat(e) ayant montré **des compétences confirmées** dans :

- l'élaboration de projets de formation et d'accompagnement des jeunes diplômés ou les démarches de contractualisation ou des activités similaires
-

## 8. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

- Lettre de candidature
- Expériences générales du consultant candidat
- Références récentes et pertinentes en missions similaires
- Qualifications en rapport avec la nature de la mission
- Curricula Vitae des experts qui vont intervenir dans cette action

## 9. MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT

La sélection du consultant sera effectuée conformément aux procédures définies dans les directives « Sélection et Emploi des Consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale, Editions Janvier 2011 (Version révisée en Juillet 2014) ».

Une commission de sélection des candidatures établira un classement des candidatures selon un barème de notation des qualifications techniques comme suit :

Critères	Notation
<u>Qualifications à caractère général</u>	<u>20</u>
Expérience générale durant les cinq dernières années : <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 à 05 ans : 10 points</li><li>• de 05 à 10 ans : 15 points</li><li>• plus que 10 ans : 20 points</li></ul>	20
<u>Qualifications en rapport avec la mission</u>	<u>30</u>
Expériences en missions similaires <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 à 3 actions : 20 points</li><li>• de 4 à 5 actions : 25 points</li><li>• plus que 5 actions : 30 points</li></ul>	30
<u>Qualification des experts engagés dans la mission</u>	50
<ul style="list-style-type: none"><li>• Maîtrise de la pédagogie des adultes et l'animation des ateliers de travail en groupe</li><li>• Diplômes des experts (Master ou ingénieur 8 points ; doctorat 10 points)</li><li>• Ayant une bonne connaissance des structures de l'enseignement supérieur en Tunisie</li><li>• Ayant participé à des actions et des projets similaires</li><li>• Ayant une qualification démontrée comme formation de formateur dans l'accompagnement des jeunes promoteurs</li></ul>	10 10 10 10 10
<u>Total</u>	100

Un Procès-Verbal de classement des organismes est rédigé au terme de la sélection par la commission de suivi qui établira une liste restreinte pour la négociation du contrat.

Un score minimal de 70/100 est requis pour être éligible. Tout candidat ayant un score nul dans l'une des trois rubriques est éliminé de la sélection, indépendamment de son score final.

Avant l'attribution définitive du contrat, celui-ci sera négocié avec le consultant sélectionné. Les négociations portent essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé du déroulement de la mission
- L'approche méthodologique
- Le contenu des livrables
- L'offre financière

## **10. CONFLITS D'INTERET**

Les consultants en conflits d'intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec la Banque Mondiale ou le MESRS, doivent déclarer leurs conflits d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission ; en particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.

## **11. CONFIDENTIALITE**

Le consultant retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.